



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 6158

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le ministre de la recherche et de la technologie sur l'intérêt qu'il y aurait à associer les universités à des actions de recherche et de formation en matière de protection de la nature et de l'environnement. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser ce qui est déjà fait dans ce domaine et quelles sont ses intentions pour l'année à venir.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement des recherches en matière de protection de la nature et de l'environnement nécessite une coordination interdisciplinaire de plus en plus intense de l'ensemble des organismes de recherche et d'enseignement supérieur qui oeuvrent dans ce vaste domaine. Le ministère de la recherche et de la technologie encourage depuis plusieurs années la mise en place d'actions structurantes de la recherche française qui associent organismes de recherche publics, universités et partenaires privés. C'est le cas par exemple de regroupements thématiques tels le centre international de l'eau (NANCIE) en Lorraine, ou le centre régional d'innovation et de transfert de technologie « Verseau » en Languedoc-Roussillon qui reçoivent un soutien dans le cadre des contrats de plan Etat-Region, et dont les universités sont pleinement parties prenantes. Les thèmes soutenus ainsi par le ministère de la recherche et de la technologie sont la protection et l'aménagement des eaux, la gestion des bassins versants, la modélisation des écosystèmes côtiers. Compte tenu du caractère international marqué des grands problèmes d'environnement, ces collaborations, à l'avenir, devront s'inscrire de plus en plus dans le cadre des programmes scientifiques internationaux. En 1989, le ministère de la recherche et de la technologie encouragera les équipes françaises à se regrouper pour participer efficacement au prochain programme de la Communauté économique européenne en matière de recherches pour l'environnement, actuellement en cours d'adoption. Les universités compétentes seront également appelées à participer au programme franco-allemand de recherche sur la protection des sols qui se met en place. Enfin, la France apportera sa contribution au grand programme international « Geosphere - Biosphere » actuellement en cours de structuration. Certaines équipes universitaires sont déjà associées à cet important effort. S'agissant de la formation par la recherche, il peut être envisagé de réserver un certain nombre d'allocations de recherche pour la préparation de thèses relatives à la protection de la nature ; les candidatures seraient suscitées par un appel d'offres spécifique. Cependant, la mise en œuvre d'une telle mesure ne pourra être réalisée qu'en fonction des besoins exprimés par les différents départements ministériels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6158

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3518